

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le mardi 2 septembre 2008, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Monsieur le conseiller Éric Chartier étant absent.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

08-09-112 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-09-113 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Yvan Paquet

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-09-114 PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2008

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2008, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'APPROUVER le procès-verbal du 4 août 2008 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AGRANDISSEMENT CHALET DES LOISIRS

Deux soumissions ont été déposées pour l'agrandissement du chalet des loisirs. Le plus bas soumissionnaire étant Les Constructions RÉJAC inc. au montant de 237 724 ,46 \$ taxes incluses.

En raison du coût trop élevé, une rencontre a eu lieu entre les représentants des Loisirs, l'entrepreneur et l'architecte afin de modifier les plans pour diminuer les coûts.

Pour faire suite à ces modifications, une nouvelle estimation des coûts a été déposée par les Constructions RÉJAC inc. pour un montant de 125 750,66 \$ taxes incluses.

À la dernière réunion des Maires de la MRC de l'Érable, le tableau des versements de subvention du Pacte rural a été adopté comme suit pour la municipalité de Villeroy :

50 000,00 \$ entre juillet 2008 et juin 2009
50 000,00 \$ entre juillet 2010 et juin 2011
25 915,29 \$ entre juillet 2013 et juin 2014.

En raison de l'échelonnage des versements que le Conseil municipal trouve sur une trop longue période, d'autant plus que notre projet est prêt à être exécuté, monsieur le Maire fera le suivi afin de proposer une modification de ces versements.

Une décision quant à l'autorisation des travaux pour l'automne 2008 sera prise suite à l'intervention de monsieur le Maire.

08-09-115

RÉSULTAT DE L'ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU MTQ, INTERSECTION RTE 265 ET RANG 16

CONSIDÉRANT le résultat de l'étude de sécurité par le ministère des Transports du Québec concernant l'intersection de la Route 265 et des Rangs 16 Est et Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette étude recommande dans un premier temps quelques améliorations à la signalisation;

CONSIDÉRANT QUE ces améliorations consistent au déplacement des panneaux de danger « Intersection », à l'augmentation de la taille des panneaux d'indication du 16^e Rang, réinstallation de certains panneaux selon les normes, changement de quelques panneaux qui sont détériorés et marquage de ligne d'arrêt aux intersections des Rangs 16 Est et Ouest.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports procédera au marquage des lignes d'arrêts.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER le changement des panneaux de signalisation.

D'AUTORISER l'achat des panneaux de signalisation nécessaire à l'amélioration de la signalisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORIENTATION PRÉLIMINAIRE CPTAQ, DOSSIER M. JIMMY LAFLAMME

L'orientation préliminaire de la CPTAQ considère que la demande de M. Jimmy Laflamme, concernant la demande d'exploitation d'une sablière, devrait être autorisée à certaines conditions.

RAPPORT DU MAIRE, SUR LES INDICATEURS DE GESTION

Conformément à l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur le Maire dépose le « Rapport sur les Indicateurs de gestion 2007 ».

La version de ce rapport sera disponible sur le Site internet de la Municipalité.

08-09-116

PARTENARIAT - TRANSCONTINENTAL

Il est proposé par Mme Lise Mélançon
et appuyé par M. Yvan Paquet

QUE le Conseil de la municipalité de Villeroy accepte le partenariat avec Médias Transcontinental.

QUE ce partenariat donne droit d'accéder à la base de données complète et d'ajouter plusieurs informations pertinentes, à utiliser « icimamaison.ca » afin de promouvoir la municipalité tout à fait gratuitement.

QUE la Municipalité s'engage à remplir un formulaire afin de fournir à Médias Transcontinental du contenu destiné à la mise en ligne du lien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-09-117

ACHAT D'UN DIFFUSEUR PILOT POUR DRAINAGE POTEAUX D'INCENDIE

Il est proposé par M. Yvan Paquet
et appuyé par M. Daniel Baker

D'AUTORISER l'achat d'un Diffuseur pilot, pour le drainage de poteaux d'incendie, au coût de 580, \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO 156 ÉDICTANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Différents documents concernant cette modification ont été déposés au Conseil municipal et transmis aux élus.

08-09-118

COMPTABILITÉ ADMINISTRATION DE LA SALLE FIRMIN-ROY

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Salle Firmin-Roy est déléguée par la Municipalité à la Corporation Villerraine St-Philias;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux normes comptables municipales, il y aurait lieu qu'une comptabilité distincte soit effectuée par la Corporation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Réjean Perron

DE DEMANDER à la Corporation Villeraïne St-Philias d'effectuer une comptabilité distincte de leur administration personnelle de la copropriété qu'elle possède, pour l'administration de la Salle Firmin-Roy.

QUE cette comptabilité distincte soit effectuée à compter de janvier 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-09-119

COMPENSATION AUX BÉNÉVOLES DE LA CORPORATION VILLERAÏNE

Il est proposé par M. Daniel Baker
Et appuyé par M. François Gingras

D'AUTORISER la Corporation Villeraïne St-Philias à retenir un montant de 2 000, \$ sur les redevances 2008 à la Municipalité.

QUE ce montant devra servir à organiser une activité reconnaissance aux bénévoles de la Corporation qui travaillent à la réussite des activités de la Salle Firmin-Roy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-09-120

FORMATION MÉGAGEST

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par Mme Lise Mélançon

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale à la formation annuelle offerte par PG GOVERN, au coût de 200, \$ plus les frais de déplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-09-121

COMPTES

Il est proposé par M. Réjean Perron
et appuyé par M. Daniel Baker

D'ACCEPTER les comptes du mois d'août 2008, pour un montant de 29 795.53 \$ tel que présenté et payé.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Angèle Germain
Sec.-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CASERNE INCENDIE

Une demande est présentée aux membres du Conseil afin de résoudre le problème d'humidité à la caserne incendie. Monsieur le Maire fera un suivi avec le directeur des incendies de la MRC. Une décision sera prise à la prochaine réunion du Conseil.

9-122

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Daniel Baker
et appuyé par M. Réjean Perron

DE LEVER l'assemblée à 21 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Poisson
Maire

Angèle Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

